



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**NETTOYAGE DES VENTILATIONS  
DE L'E.P.S.M.D. DE L' AISNE  
POUR L'ANNEE 2015**

**Date et heure limites de remise des offres :  
Le jeudi 4 juin 2015 à 11H00**

## Article 1. Objet du marché

### 1.1. Objet

Nettoyage des systèmes de ventilation des bâtiments de l' 'E.P.S.M.D. de l'Aisne.

### 1.2. Lieu de livraison

E.P.S.M.D.A à PREMONTRE et sites extérieurs.

## Article 2. Conditions de la consultation

### 2.1 Délai d'exécution

Les titulaires auront jusqu'au 31 décembre 2015 pour réaliser la prestation.

### 2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### 2.3 Tarif

Ce marché fera l'objet d'une négociation tarifaire.

### 2.4 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

### A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (**DC1**)
- Une déclaration du candidat (**DC2**)
- Une attestation sur l'honneur du candidat par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle DC7** fourni par les services du Trésor **ou** les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

## B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint à accepter sans aucune modification.

### Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Nettoyage des ventilations de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne**

**Pour l'année 2015**

**"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **jeudi 4 juin 2015 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

Soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessus,

Soit remises contre récépissé aux Services Economiques Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

### Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

- Coût des prestations : 100%

#### **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

#### **Article 7. Renseignements**

e.p.s.m.d. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS, Ingénieur  
D.S.E.L.T.  
02320 Prémontré  
Tél : 03 23 23 66 21  
Fax : 03 23 23 66 07

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
**le contenu (\*)**

Etabli à PREMONTRE, le 23 avril 2015

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat